

MSC CROISIERES – DESTINATION MER ROUGE & ARABIE SAOUDITE

DOCUMENTS REQUIS

- Passeport en cours de validité (valable 6 mois après retour de croisière)

Veillez noter que tous les passagers âgés de 2 ans et plus devront respecter **toutes ces exigences** pour être autorisés à bord :

- Tous les invités âgés de 2 ans ou plus doivent présenter un test RT-PCR négatif dans les 48 heures précédant l'embarquement. Un test antigénique négatif dans les 48 heures sera accepté pour les détenteurs de passeport et les résidents saoudiens uniquement.

• Tous les hôtes âgés de 12 ans et plus doivent être **entièrement vaccinés * 2 ou 3 doses** . Les hôtes sont considérés comme entièrement vaccinés si :

Au cours des 8 derniers mois et au moins 14 jours avant le départ, ils ont effectué une série complète de vaccins Covid-19 approuvé, avec un vaccin Covid-19 approuvé comprenant Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson. Une combinaison « moitié-moitié » de la liste de vaccins ci-dessus est acceptée. Le certificat de vaccination doit être valable pendant toute la durée de la croisière.

OU

14 jours avant le départ, ils ont effectué une dose de rappel Covid-19 et une série complète de vaccins avec un vaccin Covid-19 approuvé, avec un vaccin Covid-19 approuvé comprenant Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Johnson & Johnson. Une combinaison « moitié-moitié » de la liste de vaccins ci-dessus est acceptée. Le certificat de vaccination doit être valable pendant toute la durée de la croisière.

Le non-respect de ces exigences peut entraîner un refus d'embarquement.

À noter :

- les hôtes qui se sont remis du Covid-19 et qui n'ont reçu qu'une seule injection de vaccin **ne sont pas considérés comme entièrement vaccinés.**

- l'autotest antigénique **n'est pas accepté** pour l'embarquement

**la validité du vaccin doit couvrir toute la durée de la croisière, à savoir jusqu'au dernier jour de croisière*

Le certificat original de résultats du test et du certificat de vaccination doit être présenté au terminal (format papier ou électronique) et doit être en anglais, italien, allemand, français ou espagnol. Le certificat de test COVID-19 doit contenir : les données personnelles du passager (vérifiables avec les autres documents de voyage), la date du test, l'identification / les coordonnées du centre qui a effectué l'analyse, la technique utilisée et le résultat du test négatif.

- Assurance Covid

À partir du 1er octobre 2021, MSC Croisières accueillera uniquement les passagers résidant dans les 26 pays européens de l'espace Schengen (Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse) et Bulgarie, Roumanie, Chypre, Croatie, États-Unis, Royaume-Uni, Irlande, Ukraine et Israël.

AUTRES EXIGENCES DE VOYAGE

Avant de réserver votre croisière, veuillez vérifier [ICI](#) si vous êtes autorisé à embarquer en fonction de votre pays de résidence. En raison de la pandémie de Covid-19, il pourrait y avoir des restrictions de voyage internationales selon la destination de votre croisière et votre pays de résidence.

Un test COVID-19 ou un formulaire de localisation des passagers (PLF) peut toujours être nécessaire pour les exigences de mobilité nationale ou internationale : il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier cette exigence avant le départ. Pour plus d'informations, il est recommandé de consulter les canaux officiels des autorités compétentes de votre pays.

Des visas sont requis pour les croisières en Arabie Saoudite et en Mer Rouge. Pour obtenir un visa valable, chaque passager doit s'enregistrer sur l'application en ligne [ici](#) et s'acquitter de 130 USD. Au cours de processus, il sera demandé aux hôtes leurs données personnelles ainsi que d'autres informations et un passeport valide.

- Pour les personnes ayant acheté un forfait Vol & Croisière, le coût du VISA est déjà inclus dans le prix du forfait. Toutefois, les limites techniques du portail saoudien ne permettent pas de délivrer le visa saoudien automatiquement avant la croisière. Aussi, nous invitons les hôtes à en faire la demande avant la croisière [ici](#) (suivre le tutoriel [ici](#)). Le coût de 130 USD sera remboursé par MSC via un bon de crédit à bord remboursable à utiliser à bord de MSC Bellissima. Tout montant non utilisé sera remboursé en espèces avant le débarquement.
- Pour les hôtes qui choisissent d'acheter une croisière uniquement, ils sont responsables d'obtenir leur visa et doivent vérifier auprès de leurs compagnies aériennes pour plus d'informations. Tous les hôtes des pays du Conseil de coopération du Golfe sont exemptés de cette exigence. Le visa pour visiter la Jordanie lors de l'une de nos excursions sera inclus dans le forfait vacances du passager, qu'il s'agisse d'un vol et d'une croisière ou d'une croisière uniquement.
- Les passeports des clients doivent avoir une validité d'au moins 6 mois au moment du voyage.

Tous les passagers de plus de 12 ans doivent enregistrer leurs données de vaccination [en ligne](#) au plus tard 72 heures avant leur arrivée en Arabie saoudite.

Tous les hôtes de plus de 12 ans doivent télécharger et s'inscrire sur [l'application Tawakkalna](#) (COVID-19 KSA), l'application officielle de suivi des contacts saoudiens. La géolocalisation (avec données) doit rester activée à tout moment à terre en Arabie Saoudite. Les hôtes doivent télécharger l'application Tawakkalna avant leur arrivée en Arabie Saoudite.

Pour assurer la tranquillité d'esprit, MSC Croisières exige que tous les passagers aient **une police d'assurance Covid-19** spécifique pour embarquer, couvrant les risques liés au COVID-19, à savoir les frais d'annulation, d'interruption, de rapatriement, de quarantaine, d'assistance médicale et les dépenses connexes, comme ainsi que l'hospitalisation. Avant de finaliser votre réservation, il sera possible d'ajouter à la croisière le plan MSC Protection COVID-19 pour tous les départs à partir de la **saïson d'hiver 2021-2022**. Une preuve de la police d'assurance spécifique à la couverture COVID-19 - qui doit être en anglais, italien, allemand, français ou espagnol - **doit être présentée à l'embarquement**, faute de quoi l'embarquement sera refusé.

Conformément à notre protocole de santé et de sécurité rigoureux, tous les hôtes, vaccinés et non vaccinés, devront subir des tests de santé et COVID-19, y compris un questionnaire de santé et un contrôle de température sans contact, au terminal avant l'embarquement.

Pour un processus d'embarquement fluide, assurez-vous de revoir nos mesures de santé et de sécurité en place dans nos terminaux et d'apporter :

- Une copie imprimée du formulaire d'embarquement (disponible dans votre carnet de voyage)
- Une copie imprimée du questionnaire de santé obligatoire dûment complété et signé dans les 6 heures précédant l'embarquement (disponible dans votre carnet de voyage)
- L'original du test COVID-19 et du certificat de vaccination (format papier ou électronique)
- Une preuve d'assurance COVID-19 indiquant clairement la couverture des risques COVID-19
- Une pièce d'identité en cours de validité

Nous refuserons l'embarquement en cas de :

- Symptômes tels que fièvre (> 37,5°C/99,5°F), toux, difficultés respiratoires, frissons, courbatures, fatigue, maux de tête, maux de gorge et perte de goût ou d'odorat dans les 14 jours précédant l'embarquement
- Exposition potentielle à un cas suspecté ou confirmé de COVID-19 dans les 14 jours précédant l'embarquement
- Restrictions temporaires de voyage basées sur les circonstances locales. Par exemple, certains pays peuvent refuser des visas ou interdire l'entrée sur la base des antécédents de voyage ou de la nationalité

- Défaut de présentation de preuve de la police d'assurance obligatoire COVID-19 (qui doit être en anglais, italien, allemand, français ou espagnol)

FAQ - CROISIERES EN ARABIE SAOUDITE ET MER ROUGE HIVER 2021/2022

INFORMATION GENERALE

Notre tout nouvel itinéraire HIVER 2021-2022 en Arabie Saoudite et Mer Rouge est la meilleure option pour découvrir cette partie fascinante du Moyen-Orient. Les clients trouveront à bord du navire MSC Bellissima : des spectacles à la réputation mondiale, une cuisine internationale raffinée, des loisirs plébiscités par les familles et une riche palette d'excursions pour découvrir les beautés authentiques de cette région. Ce programme sera également enrichi de caractéristiques spécifiques, pour accueillir et loger les passagers locaux, dans le respect de leur culture et des coutumes locales.

INFORMATIONS AVANT LA CROISIÈRE

Comment les clients du MSC Bellissima obtiendront leurs visas de voyage pour l'Arabie saoudite et la Jordanie ? Les clients qui achètent un forfait « Vol & Croisière » avec MSC CROISIERES auront leur visa pour l'entrée en Arabie Saoudite d'une valeur de 30€ par personne inclus dans le coût global de leur voyage. Les clients qui optent pour le choix d'une croisière « en port-port » devront se charger de l'obtention de leur visa. Tous les clients originaires des pays du Golfe n'ont pas besoin de visa. Le visa pour visiter la Jordanie lors de l'une de nos excursions à terre réservées par MSC CROISIERES, seront inclus dans leur séjour, qu'il s'agisse du forfait « vol et croisière » ou de la croisière « en portport » uniquement.

EXPERIENCE A BORD

Boissons : L'itinéraire du MSC Bellissima prévoit plusieurs escales en Arabie saoudite. Servirez-vous de l'alcool à bord ? Oui, l'alcool sera disponible pour nos clients à bord du MSC Bellissima pendant sa saison d'hiver en mer Rouge, comme c'est le cas sur nos navires de croisière qui ont opéré précédemment dans les pays du Golfe et qui le feront également pendant l'hiver.

Servirez-vous de l'alcool ? uniquement lorsque le MSC Bellissima sera en mer ou sera-t-il possible de boire de l'alcool, lorsque le MSC Bellissima sera à quai dans un port saoudien ? Conformément à la loi saoudienne, les boissons alcoolisées ne seront pas servies pendant les escales dans les ports saoudiens. Notre longue liste de boissons non alcoolisées sera encore enrichie afin d'offrir un vaste choix de boissons toujours plus savoureuses, lorsque le navire séjournera dans les ports saoudiens. Code vestimentaire : Existe-t-il un code vestimentaire spécifique pour les passagers à bord du navire ? Ou pour se détendre au bord de la piscine ? Nous avons un code vestimentaire pour toutes nos croisières - pas seulement celle proposée pour la mer Rouge - et tous nos passagers sont priés de s'habiller convenablement comme ils le feraient dans leur vie quotidienne normale. Il en va de même lorsque les clients se détendent au bord de la piscine.

EXCURSIONS A TERRE

Quelle est la liste des excursions à terre pour ces croisières en mer Rouge ? Un programme très varié d'excursions à terre est en cours de finalisation et pourra être réservé via nos différents canaux de réservations.

Existe-t-il un code vestimentaire spécifique pour les excursions à terre en Arabie saoudite ? Tous nos passagers (hommes et femmes) devront respecter les coutumes et traditions locales, ce à quoi nous sommes habitués avec nos voyages dans la région du Golfe, où les vêtements doivent être modestes et appropriés. Les coutumes locales en Arabie saoudite exigent que les hommes et les femmes s'habillent simplement, épaules et genoux

couverts dans les lieux publics, et qu'ils évitent de porter des vêtements moulants ou des vêtements avec des images/de messages à caractère religieux ou sacrés.

Lors des excursions à terre et des visites de plages en Arabie saoudite, les femmes seront-elles autorisées à porter des maillots de bain ? Le profil des passagers du MSC Bellissima sera composé à 50 % d'internationaux et à 50 % de Saoudiens. Des plages mixtes et des plages réservées aux femmes seront disponibles, ce qui est courant dans tout le Moyen-Orient. Les femmes non saoudiennes seront autorisées à porter des maillots de bain, ce qui est également très répandu dans ce pays.

Y aura-t-il des restrictions pendant les excursions sur certaines escales en Arabie saoudite ? Il n'existe actuellement aucune restriction générale, mais certaines restrictions locales peuvent s'appliquer à certaines mosquées ou zones de culte religieux, selon les autorités saoudiennes. Il est interdit de photographier les résidents saoudiens à terre sans leur permission.

A BORD

Nourriture à bord : Servirez-vous de la nourriture halal à bord ? Oui, des mets « halal » seront servis dans tous les restaurants du navire.

Langage à bord : Quelles langues seront parlées à bord du MSC Bellissima lors de son itinéraire en Arabie Saoudite et Mer Rouge ? De même qu'à bord de tous nos navires, les annonces publiques et les documents imprimés à bord du MSC Bellissima seront disponibles dans nos six langues internationales habituelles (anglais, italien, allemand, français, espagnol et portugais). En complément et afin d'offrir le meilleur service et l'expérience à nos clients locaux, l'arabe sera également utilisé pour les annonces publiques et nous aurons un certain nombre d'employés arabophones à bord de toutes les croisières du MSC Bellissima tout au long de la saison Hiver 2021- 2022.

Salles de prière Y aura-t-il à bord une zone réservée à la prière islamique ? Oui, des salles de prière séparées pour les hommes et les femmes seront disponibles, comme cela est courant dans tout le Moyen-Orient dans des endroits, tels que les centres commerciaux et les aéroports. Salles mixtes et salles réservées aux femmes Y aura-t-il des salles disponibles exclusivement pour les femmes ? Des sites mixtes et des sites réservés aux femmes seront disponibles dans les espaces publics du navire, afin d'accueillir nos passagers locaux dans le respect de leur culture et de leurs coutumes locales.